



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2025.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DES MANDATS SPÉCIAUX PRIS PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET COMPTE-RENDU DES CONVENTIONS DE PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR SIGNED EN 2025 ET DES CHARTES PARTENARIALES TROPHÉES 2025 (LISTES ANNEXÉES AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHÉS – CONVENTIONS

1.1.1 - Ligne C : Autorisation de signer le marché M3 2025 02697 M– Fourniture d'un système d'information voyageurs et des écrans d'information voyageurs avec le groupement SEIPRA Score/SEMERU.

1.1.2 - Ligne C –Marché n° M3 2025 03089 M – Lot NO.18 : Fourniture des luminaires zones publiques – Secteur Nord-Ouest : Autorisation de signer le marché avec le groupement CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE / INEO MPLR Agence Tertiaire MP.

1.1.3 - Ligne C –Marché n° M3 2024 01862 M – Lot SE.19 : Fourniture et pose de signalétique publique fixe – secteur Sud-Est : Autorisation de signer le marché avec le groupement/l'entreprise xxx *(point retiré)*.

1.1.4 - Ligne C : Marché n°M3 2023 00431 M – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Système et Coordination Projet avec le groupement SYSTRA France SAS / GESTE Engineering France.

1.1.5 - Ligne C : Accord-cadre M3 2025-03508 M – « Traitement des déblais amiantés » : Autorisation de signer l'accord cadre avec la société xxx *(point retiré)*.

1.1.6 - Ligne C – Connexion Ligne B : Accord Cadre n° AC-2025-021 – « Maitrise d'œuvre pour le déploiement du système de contrôle d'accès et de sureté chantier » : Autorisation de signer l'accord cadre avec la société TANDEM SURETE.

1.1.7 - Ligne C – Connexion Ligne B : Marché subséquent n° M3 25 02729 LIGNE C – « Maîtrise d'œuvre pour le déploiement du système de contrôle d'accès et de sûreté chantier » - Ligne C : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société TANDEM SURETE.

1.1.8 - Connexion Ligne B : Accord Cadre n° CLB - 2025 03039 M - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – Connexion Ligne B - Autorisation de signer le marché avec le groupement PRESENT / APAVE.

1.1.9 - Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2023 01229 – « Travaux d’extension du site de remisage de GAROSSOS - Infrastructure VRD et Voie ferrée » conclu avec le groupement EUROVIA MIDI-PYRENEES / ETF / GTM SO TP GC - Autorisation de signer l’avenant n° 1.

1.1.10 - Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2023 01232 « Travaux d’extension du site de remisage de GAROSSOS - Signalisation Ferroviaire » conclu avec la société CEGELEC MOBILITY WAY - Autorisation de signer l’avenant.

1.1.11 - Ligne C : Convention M3 2025 03274 CN relative à la prise en charge financière des personnels de sécurité affectés à l’évacuation de personnes pendant les travaux liés à l’aménagement de la station « Marengo-SNCF » entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Voyageurs.

1.1.12 - Ligne C : Avenant à la convention de financement et de partenariat M3 2024-02315-CN entre le SDIS 31 et TISSEO INGENIERIE relative au financement de moyens de secours pour la phase de travaux souterrains.

1.1.13 - Ligne C – Avenant à la convention de coopération M3 2024 02096 CN entre TISSEO et le Syndicat de l’Hers Girou pour la conception et l’aménagement d’un site de compensation écologique : avenant de substitution du Syndicat de l’Hers Girou au profit de Toulouse Métropole.

1.2– FONCIER

1.2.1- Ligne C - enquête parcellaire complémentaire : autorisation d’ouverture.

1.3 - INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure amiable d’indemnisation des commerçants : autorisation de débloquer des provisions – Délibération modificative.

1.3.2 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU VICTORIA FOOD - Secteur Labège.

1.3.3 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à DELMAFER– Secteur Labège.

1.3.4 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BIJOUTERIE KL (AVENTURINE) - Secteur Labège.

1.3.5 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à PHARMACIE DE L’INNOPOLE - Secteur Labège.

1.3.6- Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à JAPANESE SUSHI - Secteur Labège.

1.3.7 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SPORT DISTRIBUTION LABEGE - Secteur Labège.

1.3.8 -Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FEU VERT– Secteur Labège.

1.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à DUAL LABEGE - Secteur Labège.

1.3.10 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à BLEU LABEGE - Secteur Labège.

1.3.11 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SASU TABASCOS - Secteur Labège.

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à TOMMY'S DINER - Secteur Labège.

1.3.13 – Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL 2C LA COTE ET L'ARETE (Labège).

1.3.14 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à l'EURL BERVAN - Secteur Bonnefoy.

1.3.15 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à GLAMOUR LINGERIE - Secteur Bonnefoy.

1.3.16 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SASU I WASH - Secteur Bonnefoy.

1.3.17 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 19BIS - Secteur Bonnefoy.

1.3.18 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RONDLET - Secteur Bonnefoy.

1.3.19 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL LE FOURNIL DES FILLES - Secteur Bonnefoy.

1.3.20 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS MJ LABRUNE OPTIQUE– Secteur Bonnefoy.

1.3.21 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ORMEAU DIS - Secteur Ormeau.

1.3.22 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser au TABAC DE L'ORMEAU - Secteur Ormeau.

1.3.23 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à ELC L'ORMEAU STUDIO BOO Coiffure - Secteur Ormeau.

1.3.24 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL GALUPAIN – Secteur Ormeau.

1.3.25 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS VKF - Secteur François Verdier.

1.3.26 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL CITE 2 ROUES - Secteur François Verdier.

1.3.27 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL LIGNES D'AUJOURD'HUI – Secteur François Verdier.

1.3.28 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS LES ANNEES FOLLES – Secteur Saint Aubin.

1.3.29 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL PHRAKOU - Secteur Saint Aubin.

1.3.30 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS JACKOSSA PETIT CASINO - Secteur Limayrac.

1.3.31 - Connexion Ligne B : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à BUFFALO GRILL – Secteur Ramonville Saint Agne.

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 - Avenant n°3 au Contrat de Service Public 2023 – 2029 entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du service public des transports urbains et services connexes de mobilités de l'Agglomération Toulousaine.

2.2 - Présentation du Rapport annuel d'activités 2024 de Tisséo Voyageurs.

2.3 - Présentation du rapport annuel d'activité 2024 portant sur la convention de délégation de service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

2.4 - Conventions relatives au renouvellement des partenariats avec les organismes de sécurité dans le cadre de la prévention sur le réseau Tisséo.

2.5 - Evolution du ticket Tribu Scolaire.

2.6 - M2022-0046 - Gestion du service vélo de la Station V de Labège et développement d'activités associées conclu avec LA MAISON DU VELO – Autorisation de signer l'avenant n° 1.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 - Etudes : Autorisation de confier à Tisséo Ingénierie une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier des extensions de Téléo.

3.2 - Partenariat : autorisation de signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle n°2020-1076 avec Atmo Occitanie portant sur le programme 2026 de surveillance de la qualité de l'air.

3.3 - Convention entre Tisséo et ATMO Occitanie : accompagnement d'ATMO pour l'élaboration du plan de mobilité – autorisation de signer la convention pluriannuelle n°2025-1068.

3.4 - SERM : Autorisation de signer l'avenant à la convention de financement de la préfiguration du Service Express Régional Métropolitain de l'agglomération toulousaine.

3.5 - Adhésion à l'Association pour la transition Bas Carbone : autorisation de signer le bulletin d'adhésion et de cotiser à l'association.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - Extension du P+R Borderouge : Actualisation du programme.

4.2 - Extension du P+R Ribaute : Actualisation du programme.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 – CM2025-1067 - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la migration des réseaux de transmission (OTN 150) de la ligne B du métro – Autorisation de signer la convention (*point retiré*).

5.2 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2019-1082 – Mandat 9 – conclu avec Tisséo Voyageurs : Approbation du protocole.

5.3 - MATERIEL ROULANT BUS – Stratégie énergétique validée horizon 2030 – Stratégie d'achat 2025-2030 – Autorisation de recourir à la centrale d'achat CATP.

5.4 – SYSTEMES - AC2025-0233 – Système vidéo embarquée – Vidéosurveillance des rames de métro de Toulouse Lignes A et B – Autorisation de signer le marché.

5.5 - Marché M2025-0337 pour le Gros Entretien et Rénovation Onduleurs informatiques à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.6 - Marché M2025-0338 pour le Gros Entretien et Rénovation Matériel Roulant Tramway à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.7 - M2019-0038 - Remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro - Lot n° 1 : Marché global réalisation et maintenance des escaliers mécaniques conclu avec SCHINDLER – Autorisation de signer l'avenant n° 3 (*point retiré*).

5.8 - M2023-0225 - Gros entretien et rénovation des infrastructures Ligne METRO Zone Aérienne sur 8 appareils de voie conclu avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 2.

5.9 - Avenant n° 4 au marché M2023-0119 gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Energie Programme 2023 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 4.

5.10 - Avenant n° 1 au marché M2024-0125 pour le gros entretien et la rénovation pour le remplacement du tableau de contrôle optique / murs d'images et des moyens audiovisuels du PCC Métro (Ligne A et B) – Autorisation de signer l'avenant n° 1.

5.11 - Matériel Roulant Bus - Désaffectation de matériel pour l'année 2025 et déclassement du domaine public. Cession d'un bus à l'ASPTUIT.

5.12 - Adhésion à l'Association des grands utilisateurs de réseaux radio d'exploitation (AGURRE).

5.13 - Appel à Manifestation d'Intérêt : Conventions dans le cadre du déploiement d'un système de diffusion de la téléphonie mobile 4G/5G dans les infrastructures de la Ligne C.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents conformément aux articles L. 332-13 et L. 332-23 du code général de la fonction publique pour l'année 2026.

6.2 - Tableau des effectifs – Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de poste.

6.3 - Participation employeur aux risques santé et prévoyance : modification des participations de Tisséo Collectivités.

6.4 - Autorisation de signer la convention d'adhésion au service retraite du CDG31.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Admission en créances éteintes de titres de recettes.

7.2 - Modification de l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-002 « Renouvellement des escaliers mécaniques de la ligne B ».

7.3 - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2025.

7.4 - Ouverture des crédits provisoires pour l'exercice 2026.

7.5 - Orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

7.6 - Durées d'amortissement des immobilisations de Tisséo Collectivités.

7.7 - Comité des Partenaires : modification du règlement intérieur.

7.8 - Recours en annulation : Habilitation du Président à défendre en justice.

8 – COMMUNICATION

8.1 - Convention de partenariat n°2025-1069 entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre.